

La présente décision
affichée le 26 mai 2026
et transmise au représentant de l'État le 26 mai 2026
est exécutoire depuis cette date.

CONSEIL SYNDICAL SÉANCE DU 19 MAI 2026 DÉLIBÉRATION

L'an deux mille vingt six, le mardi 19 mai, à 13h30,
le Conseil syndical du syndicat mixte ouvert Val de Loire Numérique, dûment convoqué, s'est réuni en
session ordinaire,
dans nos locaux situés 14 rue Etienne Pallu à Tours,
sous la présidence de Madame Sylvie GINER.

Date de la convocation : 14 mai 2026

Présents : (16)

Collège Région Centre-Val de Loire :

Collège Conseil départemental de Loir-et-Cher :

Collège Conseil départemental d'Indre-et-Loire : Sylvie GINER, Isabelle RAIMOND-PAVERO ;

Collège EPCI 41 : Yann LAFFONT, Christophe BOYER, Bruno DUPRÉ, Joël NAUDIN, Laurent BOISGARD,
Didier TARQUIS, Dany BOUHOURS, Steven YVON, Séverine PERRONNET, Aurélien LEMOINE, Joël
HERISSET ;

Collège EPCI 37 : François BORNE, Thomas HERNAULT, Allyson KILBRAI.

Absents : (39)

-Guillaume CRÉPIN, Mohamed MOULAY, Delphine BENASSY, Alexandre AVRIL ;

-Bernard PILLEFER, Philippe GOUET, Jacques PAOLETTI, Guillaume PELTIER, Catherine LHÉRITIER ;

-Jocelyne COCHIN, Geneviève GALLAND, Rémi LEVEAU ;

-Alain PROT, Philippe MERCIER, Benoit GARDRAT, Henry LEMAIGNEN, Corinne CHENE, Anthony
GUICHARD, Stéphane LEROY, Éric CARNAT, Daniel SINSON ;

-Éric LANDRY, Stéphane HERTEAU, Éric DENIAU, Régine REZEAU, Benoît RICHARD, Christophe DUVEAUX,
Julien LEMPEREUR, Marie-Laure THÉPENIER, Antoine PINARD, Daniel SANS-CHAGRIN, Stéphanie
DONZEL, Christian PIMBERT, Thierry BRUNET, Sylvia GAURIER, Valentin GILLET-DEBARRE, Christophe
BARADUC, Gilles HEMART, Isabelle GAUDRON.

Personnes ayant donné pouvoir : (3)

Henry LEMAIGNEN à Séverine PERRONNET

Daniel SANS-CHAGRIN à Thomas HERNAULT

Marie-Laure THÉPENIER à François BORNE

Pour : 19 (22 voix) Contre : 0 (0 voix) Abstentions : 0 (0 voix)

Délibération n°4 : Finances - Révision des Autorisations de Programme/Crédits de Paiement (AP/CP)

Le Syndicat applique le régime des autorisations de programme et des autorisations d'engagement prévu à l'article L.5217-10-7 du CGCT.

Cette procédure permet au Syndicat mixte Val de Loire Numérique de ne pas inscrire à son budget l'intégralité d'une dépense dont la réalisation demande plusieurs années, mais les seules dépenses à régler au cours de l'exercice.

Le montant de l'AP/AE-CP correspond au total des crédits de paiement. Une présentation par chapitre doit figurer dans la délibération sur les CP. A titre indicatif, l'article est mentionné sur le CP de l'année N (conformément au Budget Primitif) et N+1 (afin de faciliter l'ouverture des crédits d'investissement au 1er janvier avant le vote du BP).

La somme de l'échéancier prévisionnel des CP doit toujours être égale au montant global de l'AP ou de l'AE.

La révision des AP/AE et de l'échéancier des CP intervient au moins une fois à l'année au moment du vote du Budget primitif.

Suite au vote du Budget primitif 2026, il est proposé la révision suivante :

I. BUDGET PRINCIPAL (TTC)

L'AP/CP 2020-01 Smart avait été créée avant l'approbation du Schéma directeur pour un montant total de 2 M€. Entre 2020 et 2022, elle intègre les dépenses liées à la mise en place et aux évolutions requises de l'infrastructure Big Data du Syndicat ; en 2023 l'étude globale sur un déploiement d'un réseau LoRa et en 2024 les dépenses d'études/installations des antennes LoRa. A compter de 2025, le budget annexe SMART VAL DE LOIRE a intégré ce type de dépense par le biais de ***L'AP/CP 2025-1 Déploiement du réseau LoRa - 41 et de L'AP/CP 2025-1 Déploiement du réseau LoRa - 37*** . Il est donc proposé en 2026 de clôturer cette autorisation de programme.

II. BUDGET ANNEXE TRÈS HAUT DÉBIT (€ HT)

Le total de ***L'AP/CP 2016-2 Déploiement du FttH-41*** s'élève à 24 138 125 €. Cette AP intègre la participation versée au Délégataire, Val de Loire Fibre, au titre du Loir-et-Cher. Le CP 2026 s'élève à 4 605 369 €.

Le total de ***L'AP/CP 2018-1 Déploiement du FttH-37*** s'élève à 28 639 103. Cette AP intègre la participation versée au Délégataire, Val de Loire Fibre, au titre de l'Indre-et-Loire. Le CP 2026 s'élève à 6 621 829 €.

III. BUDGET ANNEXE WIFI PUBLIC VAL DE LOIRE (HT)

L'AP/CP 2019-1 Déploiement du réseau wifi-41 intègre les frais d'études et d'installation des bornes wifi sur le Loir-et-Cher.

Le total d'AP est modifié et atteint 636 173 € sur la période 2019 à 2030. Le total correspond ainsi aux dépenses effectives 2019-2025 et aux prévisions budgétaires intégrées dans la prospective 2026-2030 à savoir le BP 2026 (cf délibération) qui s'élève à 31 500 €.

Le total d'AP est modifié et atteint 560 005 € sur la période 2019 à 2030. Le total correspond ainsi aux dépenses effectives 2019-2025 et aux prévisions budgétaires intégrées dans la prospective 2026-2030 à savoir le BP 2026 (cf délibération) qui s'élève à 11 000 €

IV. BUDGET ANNEXE SMART VAL DE LOIRE (HT)

L'AP/CP 2025-1 Déploiement du réseau LoRa - 41 intègre les frais d'études et d'installation des gateways sur le Loir-et-Cher. Le total d'AP est modifié et atteint 1 276 014 €. Le CP 2026 s'élève à 270 400 €.

L'AP/CP 2025-2 Déploiement du réseau LoRa - 37 intègre les frais d'études et d'installation des gateways sur l'Indre-et-Loire. Le total d'AP est modifié et atteint 1 270 322 €. Le CP 2026 s'élève à 141 600 €.

LE CONSEIL SYNDICAL

Vu l'arrêté préfectoral n°41-2017-10-13-001 du 13 octobre 2017 portant extension du périmètre et modification des statuts du Syndicat Mixte Ouvert « Loir-et-Cher Numérique » et le nommant « Val de Loire Numérique »,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Règlement Budgétaire et Financier voté le 28 novembre 2023,

Considérant que la confrontation des chiffres entre l'ordonnateur et le comptable n'a pas donné lieu au formalisme attendu (absence de tableau de reprise anticipée des résultats signé du comptable), remettant ainsi en cause la reprise anticipée des résultats et rendant le budget non exécutoire ;

Considérant qu'il est donc nécessaire de procéder à un nouveau vote de la délibération relative à vote du budget primitif 2026 du budget principal et des 3 budgets annexes et par conséquent à nouveau à l'approbation de la révision des Autorisations de Programme/Crédits de Paiement (AP/CP);

Considérant que le Conseil syndical, initialement convoqué le 29 avril 2026, n'a pu valablement délibérer faute d'avoir atteint le quorum ;

Considérant que les membres du Conseil syndical ont été régulièrement reconvoqués le 14 mai 2026 pour la séance de ce jour, et que le Conseil peut désormais valablement délibérer sans condition de quorum, conformément à la loi ;

DÉCIDE

Article 1 : La clôture de l'Autorisation de Programme 2020-1 « Smart » du budget principal selon les montants indiqués pour 2025 soit un montant de clôture de 85 000 €,

Article 2 : La révision des Autorisations de Programme et leurs découpages en crédits de paiements conformément au tableau ci-dessous :

- 2016-2 « Déploiement du FttH-41 »
- 2018-1 « Déploiement du FttH-37 »
- 2019-1 « Déploiement du réseau wifi-41 »
- 2019-2 « Déploiement du réseau wifi-37 »
- 2025-1 Déploiement du réseau LoRa - 41
- 2025-2 Déploiement du réseau LoRa - 37

BUDGET PRINCIPAL (TTC)	nature comptable	Montant total de l'AP				Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027 et suivants
		Initial	Montant révisé (CS 31/10/2024)	Montant révisé (CS 5/02/2025)	Variation AP											
AP 2020-01 Smart	2051/231/21533	2 000 000 €	487 811 €	350 193 €	-137 618 €				36 318 €	51 134 €	25 740 €	61 020 €	90 982 €	85 000 €	0 €	0 €
	2031	60 000 €	211 500 €	128 887 €	-82 613 €				0 €	0 €	5 760 €	58 140 €	29 987 €	35 000 €	0 €	0 €
	2051	1 039 680 €	137 711 €	134 520 €	-3 192 €				36 318 €	51 134 €	19 980 €	2 880 €	24 208 €	0 €	0 €	0 €
	208		0 €	0 €	0 €				0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	21533	0 €	138 600 €	86 786 €	-51 814 €				0 €	0 €	0 €	0 €	36 786 €	50 000 €	0 €	0 €
23		0 €	0 €	0 €	0 €				0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL budget principal		2 000 000 €	2 000 000 €	487 811 €	-1 512 189 €				36 318 €	51 134 €	25 740 €	61 020 €	90 982 €	85 000 €	0 €	0 €

BUDGET ANNEXE WIFI (HT)	nature comptable	Montant total de l'AP				Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Réalisé 2025	CP 2026	CP 2027 et suivants
		Initial	Montant révisé (CS 5/02/2025)	Montant révisé (CS 11/02/2026)	Variation AP											
AP 2019/1 - Déploiement du réseau Wifi en Loir-et-Cher	2031/2153	1 000 000 €	650 104 €	636 173 €	-13 931 €			8 649 €	205 269 €	93 386 €	127 635 €	50 013 €	26 075 €	33 646 €	31 500 €	60 000 €
	2031 TER		10 547 €	10 547 €	0 €					10 547 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	2031 TOUR		76 076 €	75 576 €	-500 €			2 742 €	25 557 €	16 806 €	8 287 €	5 868 €	3 317 €	0 €	5 000 €	8 000 €
	2153 TOUR		23 291 €	20 956 €	-2 335 €					644 €	2 094 €	1 528 €	25 €	1 665 €	3 000 €	12 000 €
	2153 TOUR		540 190 €	529 094 €	-11 096 €			5 907 €	179 712 €	65 389 €	117 254 €	42 617 €	22 733 €	31 981 €	23 500 €	40 000 €
AP 2019/2 - Déploiement du réseau Wifi en Indre-et-Loire	2031/2153	622 600 €	584 113 €	560 005 €	-24 109 €			0 €	127 238 €	130 189 €	142 958 €	47 461 €	33 426 €	7 732 €	11 000 €	60 000 €
	2031 TER		65 095 €	62 085 €	-3 000 €			0 €	27 386 €	11 952 €	8 286 €	2 865 €	1 106 €	0 €	2 500 €	8 000 €
	2153 TER		0 €	0 €	0 €					0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	2153 TOUR		21 514 €	19 645 €	-1 869 €					0 €	1 057 €	1 041 €	417 €	2 131 €	3 000 €	12 000 €
	2153 TOUR		497 504 €	478 264 €	-19 240 €			0 €	99 853 €	118 237 €	133 616 €	43 555 €	31 903 €	5 600 €	5 500 €	40 000 €
TOTAL budget annexe WIFI		1 622 600 €	1 234 217 €	1 196 178 €	-38 039 €			8 649 €	332 507 €	223 575 €	270 594 €	97 474 €	69 501 €	41 378 €	42 500 €	120 000 €

BUDGET ANNEXE SMART (HT)	nature comptable	Montant total de l'AP				Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Réalisé 2025	CP 2026	CP 2027 et suivants
		Initial	Montant révisé (CS 5/02/2025)	Montant révisé (CS 11/02/2026)	Variation AP											
AP 2025/1 - Déploiement réseau LoRa en Loir-et-Cher	2031/2153		1 276 014 €											13 861,60 €	270 400 €	991 752 €
	2031		1 456 000 €	234 000 €	-179 986 €									11 157,90 €	37 000,00 €	185 842 €
	2153		304 000 €	1 042 014 €	-70 000 €									2 703,70 €	233 400,00 €	805 910 €
AP 2025/2 - Déploiement réseau LoRa en Indre-et-Loire	2031/2153		1 270 322 €											55 474,06 €	141 600 €	1 073 248 €
	2031		1 366 000 €	233 600 €	-95 678 €									11 442,10 €	22 000,00 €	200 158 €
	2153		294 000 €	1 036 722 €	-60 400 €									44 031,96 €	119 600,00 €	873 090 €
TOTAL budget annexe SMART		0 €	2 822 000 €	2 546 336 €	-275 664 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	69 335,66 €	412 000 €	2 065 000 €

La Présidente du SMO Val de Loire Numérique



Sylvie GINER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de son affichage.